Ministère de la Culture et de la Communication

Communiqué de presse

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication se félicite de la première vague de projets de reprise des librairies Chapitre





Contact presse

Délégation à l'information et à la communication 01 40 15 80 11 service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

https://twitter.com/MinistereCC

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication se félicite de la décision du juge de valider 11 projets de reprise des librairies du groupe Chapitre, permettant à la fois de préserver plus de 200 emplois et de maintenir une offre de qualité dans les villes de Montélimar, Angoulême, Perpignan, Saint Brieuc, Besançon, Orléans, Lorient, Limoges, Nancy, Cherbourg et Paris.

Cette décision positive est le fruit, pour partie, de la solidarité qui anime l'ensemble de la chaine du livre, 6 librairies étant reprises par des maisons d'édition.

Cette vague de reprises n'aurait pas non plus été possible sans la mobilisation des pouvoirs publics : l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) et le Centre national du livre (CNL), grâce aux fonds dégagés dans le cadre du plan du gouvernement en faveur de la librairie indépendante, se sont organisés. Ils ont pu, dans des délais contraints, expertiser l'ensemble des projets soumis et répondre favorablement aux demandes de soutien financier des repreneurs qui proposaient des projets viables économiquement. Le CNL est ainsi engagé dans quatre des onze projets de reprise validés.

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication réaffirme la mobilisation de l'ensemble de ses services pour préparer au mieux la nouvelle vague de projets de reprise qui sera soumise au juge. Elle reste également très soucieuse, comme son cabinet et ceux de Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme qui ont eu l'occasion de le préciser aux représentants de l'intersyndicale reçue le 23 décembre, de la situation de l'ensemble du personnel qui ne pourra pas bénéficier des possibilités de reprise d'activité. Les propositions qui seront faites tant par l'actionnaire actuel, le fonds d'investissement Najafi, que par l'ancien actionnaire Bertelsmann dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi qui suivra la procédure de reprise, seront examinées avec beaucoup d'attention.

Paris, le 27 décembre 2013